

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1066

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE 29

I. – À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« d'un rapport de situation comparée »

les mots :

« de l'état de la situation comparée de l'égalité entre les femmes et les hommes du rapport social unique de l'article 9 *bis* A ».

II. – En conséquence, au début de la deuxième phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Le rapport de situation comparée »

les mots :

« L'état de la situation comparée de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

III. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« du rapport de situation comparée »

les mots :

« de l'état de la situation comparée de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement portant article additionnel après l'article 3 relatif à la création d'un rapport social unique.